

**Procès verbal du conseil d'établissement en date du 28 juin 2018**

**Représentants de l'administration**

M. CADIC Proviseur, M. PRE COCAC, Mme DESLANDES Directrice, Mme BATANTOU CPE, M. BAMBA DAF.

**Représentants élus des personnels enseignants et d'éducation**

Mme VERNEJOU, Mme GRECO, M. PIGERE .

**Représentants élus des personnels administratifs et de service**

M. MORANGA

**Représentants élus des parents d'élèves**

M. PRIME,

**Représentants élus des élèves**

M. CHRISTMANN,

M. MPIKA

**Absents excusés :**

Mme MANTOVANI, Mme SOULABAILLE sont invitées.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10.

Mme DESLANDES accepte la fonction de secrétaire de séance.

M. le proviseur détaille l'ordre du jour de la séance et indique en points divers, les éléments relevés par les représentants des personnels enseignants.

Il propose de les aborder dans le point traitant des questions diverses

**Vote : L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité**

M. le Proviseur propose au vote le précédent PV de la séance du 15 février 2018.

**Vote : Le PV de la séance du 15 février 2018 est adopté.**

**1. Présentation du bilan pédagogique (Annexes 1 et 2)**

M. le Proviseur présente les différents documents aux membres du conseil d'établissement puis répond aux questions posées ou aux demandes d'éclaircissement.

Concernant le chapitre « climat scolaire », il note que les punitions devront être à l'avenir prises en compte. Le point devra être détaillé concernant les punitions effectives et celles pour lesquelles les élèves ne se sont pas présentés.

M. Prime, représentant des parents d'élèves s'interroge sur la nécessité de distinguer les absences injustifiées des absences justifiées. M. le Proviseur relève que le nombre d'absences injustifiées par les familles est plus important que celui des absences justifiées. Le suivi parfois difficile de communication avec les familles sur les absences apparaît ici.

Il faut distinguer quatre sortes d'absences : Les absences excusées ou non par les familles (validité discutable du motif : réveil tardif, départ en vacances, circulation, obligations familiales ...), les absences justifiées ou non par les familles (validité indiscutable du motif : maladie, convocation...)

Les absences seront saisies à la rentrée prochaine directement sous PRONOTE. Cette perspective inquiète les représentants des personnels enseignants au regard des problèmes inhérents à la connexion au serveur.

Les représentants des élèves se félicitent de la proposition d'ouverture de l'établissement sur des temps définis pendant les petites vacances pour des groupes d'élèves volontaires. Cette démarche répond à une attente des élèves. Aucune proposition de la sorte n'a été faite au niveau du 1<sup>er</sup> degré. Mme la Directrice souligne qu'une prise en charge en août des élèves du CM2 pourrait être pertinente.

### **Vote : Le rapport pédagogique présenté est adopté à l'unanimité**

#### **2. Organisation pédagogique pour la rentrée 2018**

M. le Proviseur présente les effectifs à venir pour la prochaine rentrée sur le 2<sup>nd</sup> degré. Les effectifs sont comme toujours à cette époque très volatils :

209 à 211 élèves au collège – 140 à 142 élèves au Lycée

Les cohortes de 6<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> sont complètes. La classe de 1<sup>ère</sup> S devra être dédoublée dans les enseignements scientifiques.

Puis, M. le Proviseur détaille les mesures pédagogiques et éducatives qui seront mises en œuvre à la rentrée (**annexe 1**). Les équipes enseignantes réunies le 27 juin prépareront sur ces bases la prochaine année scolaire.

M. le Proviseur présente enfin les ressources recrutées afin de suppléer les départs et renforcer les équipes. Il souligne que le comité de gestion est très attentif pour mobiliser toutes les ressources nécessaires pour proposer un encadrement de qualité auprès des élèves.

#### **3. Carte scolaire 2019**

M. le Proviseur informe que la CT préparatoire à la commission technique paritaire qui se tiendra le 02 juillet à Paris propose la fermeture de deux postes d'EEMCP2 pour la rentrée 2019. Ces fermetures interviennent dans le cadre de la politique de redéploiement des enseignants formateurs sur la zone de l'Afrique Centrale. A terme, seule la fonction d'EEMCP2 Lettres demeurera attachée à BRAZZAVILLE.

Les représentants des personnels demandent si les fermetures seront compensées par des ouvertures de postes de résidents. M. le Proviseur répond qu'il souhaite mettre au vote ce soir l'ouverture de deux postes de résidents en compensation tout en ajoutant que les fermetures ne seront pas toutes compensées à 100% sur la zone.

Les représentants des personnels soulignent que ces fermetures compensées ou non vont entraîner l'augmentation des écolages. Monsieur le DAF précise que la masse salariale à la charge de l'APEESE va augmenter mais que cette augmentation ne sera pas obligatoirement répercutée sur les familles.

M. Prime, Représentant des parents d'élèves ne voit pas l'intérêt de procéder à un vote si la décision finale échappe au conseil d'établissement. M. le PROVISEUR souligne que le conseil d'établissement doit être consulté et que dans le cadre de cette consultation, une délibération doit être adoptée.

**Votes :**

- **Le conseil d'établissement est consulté sur la fermeture du poste de EEMCP2 6666 en SVT** Contre : 05 Abstention : 04 Pour : 03
- **Le conseil d'établissement est consulté sur la fermeture du poste de EEMCP2 7446 en Mathématiques** Contre : 05 Abstention : 04 Pour : 03

Dans le cas d'une décision de fermeture de ces deux postes, M. le Proviseur invite les membres du conseil d'établissement à se prononcer sur l'ouverture de deux postes de résidents.

**Votes :**

- **Le conseil d'établissement valide l'ouverture d'un poste de résident en Sciences et Vie de la Terre pour la rentrée 2019** Unanimité pour l'ouverture
- **Le conseil d'établissement valide l'ouverture d'un poste de résident en Mathématiques pour la rentrée 2019** Unanimité pour l'ouverture

**4. Questions diverses**

M. le Proviseur reprend les différentes questions posées par écrit par les représentants des personnels enseignants :

➤ **Manifestations pédagogiques communes ;**

Si des manifestations communes peuvent être menées à l'instar de la semaine des langues, la cohérence pédagogique et la gestion matérielle de la manifestation nécessitent le plus souvent une séparation entre le primaire et le secondaire.

➤ **Moyens spécifiques alloués pour le primaire dans le domaine des Arts et des activités sportives ;**

Aucun moyen spécifique n'a été proposé en plus pour la rentrée prochaine sur le niveau primaire. Si des projets le conçoivent, les moyens seront mobilisés.

➤ **Fermeture des postes EEMCP2 et avenir de l'Ecole**

Le redéploiement des postes EEMCP2 concerne toutes les zones. Des compensations en postes de résident sont attendues car elles sont nécessaires pour le bon

fonctionnement de l'établissement. Le comité de gestion de l'APEESE est alerté et souhaite conduire une politique de recrutement dynamique sur les personnels enseignants.

➤ **Mesures d'attractivités pour les personnels résidents**

Le comité de gestion est sensible à ce domaine. Les logements obtenus au niveau du CHAILLU auprès du Poste constituent un élément d'attractivité non négligeable. L'étude des mesures d'attractivité sera mise en chantier en début d'année. Un travail conjoint entre le comité de gestion et les enseignants résidents peut être proposé dans ce cadre.

➤ **Secrétariat d'examens**

M. le Proviseur détaille les tâches attendues au secrétariat d'examens qui s'ouvre le 01/06 et ferme le 28/06 et gère le DNB, le BAC et les EAF. Il présente la liste des personnels concernés et les indemnités afférentes versées par l'établissement. Le fonctionnement est similaire dans les établissements de la zone.

➤ **Les commissions de réflexion et de travail**

L'ensemble des commissions de travail se sont réunies sur l'année :

Le Conseil pédagogique : 10/09 ; 11/10 ; 10/04

La Commission Hygiène Sécurité Condition de Travail : 19/01

La Cellule de Formation : 19/09 ; 30/11 ; 09/04

La Commission Vie Scolaire : (en fonction des mesures coercitives) 11/12

Le Comité de Vie Lycéenne et Collégienne : (06 réunions sur l'année)

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté : 30/11

La Commission Informatique et Numérique : 16/01 ; 13/03 ; 06/04

La Commission Dialogue Social (Recrutés locaux) : 30/11 ; 12/04 ; 17/05 ; 28/06

➤ **Les travaux d'entretien et le remplacement de mobiliers dans les salles**

Des travaux de peinture et de réfection seront conduits dans les salles de classe pendant les vacances. M. le DAF réalise avec les équipes de maintenance un calendrier d'interventions pour les congés d'été.

➤ **Informatique**

Les nouveaux vidéo projecteurs seront fixés au plafond et une partie des PC commandés a été déployée.

➤ **Hygiène des locaux**

Des pictogrammes seront installés sur les toilettes des personnels afin de les différencier. Les petits travaux de maintenances demandés seront réalisés.

➤ **Critères d'attribution des logements du CHAILLU**

Les critères sont les suivants, ils ont été établis et approuvés par le comité de gestion : antériorité de la demande, nombre d'enfants, situation familiale, date de titularisation à l'Education Nationale. Ces critères permettent de prioriser les demandes.

➤ **Embellissement de l'établissement**

La mise en place d'un fleurissement auprès du bâtiment B0 sera étudié sur les conseils du jardinier.

M. le Proviseur propose qu'une réunion mensuelle soit mise en place à l'avenir pour évoquer l'ensemble de ces points entre les représentants des personnels et l'équipe de direction. Ces éléments ne relèvent pas obligatoirement de l'ordre du jour du conseil d'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

La secrétaire de séance

A. DESLANDES

Le Président,

L. CADIC